

Réponse du Conseil de l'UEO à la recommandation 351 de l'Assemblée sur la situation internationale et la sécurité de l'Europe (7 novembre 1980)

Légende: Le 7 novembre 1980, le secrétaire général de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) transmet le texte de la réponse du Conseil à la recommandation 351 de l'Assemblée de l'UEO sur la situation internationale et la sécurité de l'Europe, qui intègre les amendements présentés par la délégation française (doc FL (80)16). Le Conseil fait part de son inquiétude quant à l'occupation soviétique de l'Afghanistan, qui affecte la situation stratégique générale. Face à cette situation et devant l'accroissement de la puissance militaire de l'URSS, le Conseil rappelle la volonté de l'Alliance atlantique de maintenir, renforcer et moderniser son potentiel de défense dans l'intérêt de la dissuasion.

Source: Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. Note du secrétaire général. Recommandation n°351 de l'Assemblée. Londres : 07.11.1980. C (80) 145. 3 p. Archives nationales de Luxembourg (ANLux).<http://www.anlux.lu>. Western European Union Archives. Secretariat-General/Council's Archives. 1954-1987. Organs of the Western European Union. Year: 1980, 01/11/1980-30/06/1981. File 202.413.27. Volume 1/1 .

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/reponse_du_conseil_de_l_ueo_a_la_recommandation_351_de_l_assemblee_sur_la_situation_internationale_et_la_securite_de_l_europe_7_novembre_1980-fr-eb52cb72-c17c-4623-bae5-3ee29b75b5b0.html



Date de dernière mise à jour: 25/10/2016

UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

U.E.O. SANS CLASSIFICATION

Original français/anglais

C (80) 145

7 novembre 1980

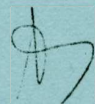
NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

Recommandation No 351 de l'Assemblée

(Doc. C (80) 78)

Le Secrétaire général a l'honneur de communiquer ci-joint le texte de la réponse du Conseil à la recommandation No 351.

Cette réponse, qui a été approuvée par toutes les délégations, vient d'être transmise à l'Assemblée.



9, Grosvenor Place
Londres S.W.1.

U.E.O. SANS CLASSIFICATION

Réponse à la recommandation No 351
sur la situation internationale
et la sécurité de l'Europe

Le Conseil partage en général la préoccupation exprimée par l'Assemblée dans sa recommandation en ce qui concerne la situation internationale et la sécurité de l'Europe, et tient à faire état, à cet égard, du communiqué diffusé à l'issue de la session ministérielle du Conseil de l'Atlantique nord des 25 et 26 juin derniers.

Le Conseil rappelle la profonde préoccupation qui a été exprimée par les ministres devant le fait que les forces soviétiques continuaient d'occuper l'Afghanistan. Ils sont convenus que la crise internationale ainsi ouverte réclame de la part des Alliés qu'ils continuent de se concerter et qu'ils réagissent de manière solidaire et avec la plus grande fermeté.

Conformément à la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies du 14 janvier 1980, qui demande à tous les Etats de respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique et le caractère non aligné de l'Afghanistan, et de s'abstenir de toute ingérence dans les affaires intérieures de ce pays, les ministres, lors de leur réunion d'Ankara, ont souligné la nécessité d'un retrait immédiat, inconditionnel et total des troupes étrangères d'Afghanistan. Tout en reconnaissant que la sécurité de la région est d'abord l'affaire des pays qui en font partie, les ministres ont noté avec satisfaction qu'en raison des relations qu'ils entretiennent avec ceux-ci, les pays de l'Alliance sont en mesure d'apporter une contribution à la paix et à la stabilité dans la région.

Le Conseil rappelle également la session ministérielle du Comité des plans de défense de l'OTAN du 14 mai 1980. Dans le contexte de l'intervention militaire soviétique dans un pays non aligné, d'une manière qui affecte la situation stratégique générale et qui compromet la stabilité en Asie du Sud-Ouest, les pays membres de l'Alliance, tant individuelle-

.../...

ment que collectivement, ont souligné, lors de cette réunion, la nécessité de maintenir et de renforcer le potentiel de défense de l'Alliance dans l'intérêt de la dissuasion. En même temps, ils se sont engagés à accroître leurs efforts pour améliorer la capacité de toute la gamme des forces affectées à l'Alliance.

Devant l'accroissement de la puissance militaire soviétique, notamment dans le domaine des armes nucléaires de théâtre, le Conseil rappelle la décision des pays membres de l'organisation militaire intégrée d'entreprendre un programme de modernisation des forces nucléaires de théâtre à longue portée, qui était accompagnée de toute une série de propositions de contrôle des armements - y compris une offre de négociation visant à limiter les L.R.T.N.F. dans le cadre des SALT III, parallèles et complémentaires à la décision de modernisation. A cet égard, le Conseil note avec intérêt que des échanges de vues en la matière entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sont en cours à Genève.

Les Etats membres de l'Union de l'Europe occidentale qui participent aux négociations de Vienne sur les réductions mutuelles et équilibrées de forces continuent d'attacher une grande importance à ces négociations, en tant que moyen de rechercher un rapport de forces plus stable en Europe centrale. Une première réaction, manifestée récemment par l'Est, à la proposition occidentale de décembre 1979 relative à un accord intérimaire de première phase dans le cadre des M.B.F.R. est actuellement étudiée avec soin par les membres de l'Alliance concernés. Enfin, le Conseil réaffirme la ferme détermination des Etats membres d'engager, lors de la prochaine réunion de Madrid sur les suites de la C.S.C.E., un débat franc et approfondi sur l'application des principes et des dispositions énoncés dans l'Acte final d'Helsinki, et de rechercher comme élément d'un résultat équilibré l'adoption d'un mandat pour de nouvelles négociations sous l'égide de la C.S.C.E., conformément à la proposition du gouvernement français sur des mesures de confiance significatives au plan militaire, vérifiables et applicables à l'échelle de l'ensemble du continent européen.